

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet, à dix-neuf
Présents :	54	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	18	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	5	Saint-Flour, après convocation légale en date du 27 juin
Votants :	59	2023, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Marc MAGENTIES, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Daniel GINHAC, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

MME Agnès AMARGER, M. Frédéric ASTRUC, M. Gilles BIGOT, M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Yolande CHASSANG, MME Bonnie DELEPINE, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Marine NEGRE, M. Louis PECHAUD, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

M. Richard BONAL donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
MME Maryline VICARD donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **11 JUIL. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **11 JUIL. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : REAMENAGEMENT DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE SAINT-FLOUR – PLACE D'ARMES - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Luc BOUCHARINC

Considérant le projet de territoire approuvé lors de la séance du 30 juin 2021, et sa fiche n°112 du projet de territoire 2021/2026 intitulée « Aménagement intérieur des locaux de l'office de tourisme intercommunal de Saint Flour » ;

Vu le projet de réaménagement élaboré conjointement avec l'office de tourisme intercommunal et présenté en commission tourisme et thermalisme le 19 juin 2023 ;

Rappelant que ce projet a fait l'objet au préalable d'un audit énergétique, et d'un travail mené en lien étroit avec les équipes de Saint-Flour Communauté et de l'office de tourisme intercommunal ;

Considérant que ce réaménagement d'une surface totale remaniée de 232 m², viendra conforter l'attractivité touristique et proposer un accueil modernisé avec un volume adapté, une amélioration de la visibilité et lisibilité des espaces, une promotion des matériaux locaux, la digitalisation de certains services, une traversée du local vers le belvédère pour intégrer au mieux les aménagements présents sur la place d'Armes, une sobriété énergétique accrue et une promotion exacerbée des outils de l'office ;

Vu le permis de construire accordé en date du 27 février 2023 et considérant les prescriptions assorties ;

Rappelant que cette opération, d'un montant prévisionnel au stade Avant-Projet en janvier 2023 de 437 500,00 € HT, est inscrite au Contrat Cantal Développement 2022-2027, pour un montant de subvention de 131 250,00 €, qu'une subvention au titre du Contrat Ambition Région est de 30 % en lien avec le projet à mener sur Chaudes-Aigues, et qu'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023 est obtenue pour 20 % soit 85 988 € ;

Considérant la consultation en procédure adaptée pour les travaux de réaménagement de l'office de tourisme situé Place d'Armes à Saint-Flour organisée via la plateforme achatpublic.com du 25 mai 2023 au 19 juin 2023 et publiée au journal d'annonces légales de La Montagne dans son édition du mercredi 31 mai 2023, au terme de laquelle 17 entreprises ont proposé leurs offres pour 10 lots ;

Vu l'avis de la commission ad'hoc MAPA du 22 juin 2023 ;

Il est proposé de retenir les entreprises les mieux disantes pour les lots suivants :

Lot	Entreprises	Estimation	Montant offre € HT	Proposition Commission
1 -Démolitions - Gros œuvre - Déplombage	1 offre de la SARL GUENIOT, PEYRE AUBRAC	89 500,00 €	159 786,98 €	Non retenu inacceptable / relance
2 - Charpente et mur ossature bois	SARL Michel CHAREIRE, ST-FLOUR	20 000,00 €	21 568,50 €	A retenir
3 - Couverture et bardage zinc -	EURL BATIFOL, NEUVEGLISE SUR TRUYERE	33 500,00 €	39 209,00€	A préciser et négocier
4 -Menuiseries extérieures	Pas de réponse	43 500,00 €		A relancer
5 - Cloisons sèches, isolation, Faux-plafonds	1 offre de la SARL Auvergne Décors, LEZOUX (63)	37 000,00 €	44 251,75 €	A préciser et négocier
6 - Menuiseries intérieures	SARL Menuiserie de la Florizane, ST-FLOUR	67 000,00 €	116 673,60 €	Non retenu inacceptable / relance

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230703_188-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARBIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'L' followed by a horizontal stroke and a diagonal stroke.

7 - Revêtement de sol dur - Faïence	Les Chapes d'Olt, PIERREFICHE D'OLT (12)	20 000,00 €	16 549,43 €	A retenir
8 - Peinture	SARL Auvergne Décors, LEZOUX (63)	18 500,00 €	16 829,75 €	A retenir
9 - Revêtements de sols souples	SARL ROLLIER, MURAT	5 500,00 €	6 498,70 €	A retenir
10 - Electricité - Courants forts courants faibles	2 offres dont moins disante SAS M.D.E, AURILLAC	40 000,00 €	53 104,48 €	A préciser et négocier
11 - Plomberie - Chauffage sanitaires - Ventilation	2 offres dont moins disante SARL MOURGUES SERGE, ST-FLOUR	35 000,00 €	45 881,43 €	A préciser et négocier
Total		409 500,00 €		

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **DECIDE DE DECLARER sans suite les lots 1, 4, et 6 ;**
- ✚ **DECIDE DE RELANCER la consultation pour les lots correspondants en proposant un cahier des charges ajusté, sobre et respectant le cadre financier ;**
- ✚ **DECIDE DE NEGOCIER et de PRECISER auprès de toutes les entreprises soumissionnaires pour les lots 3, 5, 10 et 11 ;**
- ✚ **ATTRIBUE les lots aux entreprises suivantes pour un montant total de 61 446,38 € HT :**
 - Charpente et mur ossature bois à l'entreprise CHAREIRE - 15100 Saint-Flour pour un montant de 21 568,50 € HT,
 - Revêtement de sol dur - Faïence à l'entreprise Les Chapes d'Olt - 12130 Pierrefiche d'Olt pour un montant de 16 549,43 € HT,
 - Peinture à l'entreprise AUVERGNE DECORS, 63 190 Lezoux, pour un montant de 16 829,75 € HT;
 - Revêtements de sols souples à l'entreprise ROLLIER - 15300 Murat pour un montant de 6 498,70 € HT,
- ✚ **DECIDE DE PRECISER et de NOTIFIER les marchés correspondants aux entreprises retenues ci-dessus sous réserve d'attribution des autres lots dans le respect de la validité des offres prévues au règlement de consultation ;**
- ✚ **AUTORISE Madame le Président à notifier les marchés déclarés sans suite correspondants au titre d'une délégation spécifique en vertu de l'article L.2122-21 du CGCT ;**
- ✚ **AUTORISE Madame le Président à signer tout document administratif pour l'exécution du présent marché dans le respect du cadre budgétaire fixé.**

POUR : 55 VOIX

ABSTENTIONS : 2 (MME Marina BESSE, M. Bernard COUDY)

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (M. Marcel CHASTANG, M. Jean-Marie MEZANGE)